

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 MARS 2014 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Jake Chadwick Chantal Raymond Stephen Lloyd Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absent :	Le conseiller	Bruce MacNab

1. Résolution 2014-27 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2014-28 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2014

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par la conseillère Chantal Raymond, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 février 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Le gouvernement fédéral a modifié sa politique relative aux tours de télécommunications et demande aux compagnies de télécommunication d'utiliser les tours existantes pour empêcher la prolifération des tours. La politique révisée oblige également les compagnies à consulter les communautés des municipalités lorsqu'ils veulent ériger une nouvelle tour sur leur territoire.

3.2 Correspondances

Aucune correspondance en particulier pour ce mois.

3.3 APLÉ

Aucun représentant

Il y a eu beaucoup de contacts avec l'association, ils sont actuellement en recrutement pour leur conseil d'administration. Ils sont également en période d'organisation de leurs activités pour le centième anniversaire.

3.4 Suivi dernière séance

Question de Madame Sylvestre concernant les compteurs intelligents: Monsieur Trépanier se rétracte sur le fait qu'une résolution ait été adoptée au Conseil des maires de la MRC au mois de novembre; elle avait été retirée au dernier moment. Mais cette résolution a été adoptée au Conseil des maires du mois de février finalement.

La Ville a retrouvé les coordonnées de Bell Mobilité, propriétaire du terrain où est située la tour de la pointe des Jésuites.

Concernant la maison abandonnée sur le chemin des Jésuites, son toit s'est effondré et la période du permis de démolition est venue à échéance, sans que la maison soit démolie. La Ville entreprend les prochaines étapes.

3.5 Période de questions

Aucune question.

4. Finances et Administration.

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois de février 2014:

- Permis (1), certificats d'autorisation (2), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (0).
- Mutations (0).

L'hôtel de ville sera dans la roulotte à compter de mercredi le 12 mars 2014.

4.2 Résolution 2014-29 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
3602		\$1 359,09	2014-02-12	Paie pour période finissant 2014-02-09
3603		\$1 512,48	2014-02-12	Paie pour période finissant 2014-02-09
EFP-162	Bell	\$142,29	2014-02-12	Téléphones hôtel de ville
EFP-164	Revenu Canada	\$309,02	2014-02-14	Retenues à la source janvier 2014
EFP-166	Bell Mobilité	\$45,30	2014-02-17	Téléphones mobiles - employés
EFP-163	Bell Mobilité Pagette	\$35,62	2014-02-20	Pagette - premier répondant
EFP-165	Hydro	\$342,42	2014-02-20	Électricité - luminaires de rue
3604		\$1 512,18	2014-02-26	Paie pour période finissant 2014-02-23
3605		\$1 359,09	2014-02-26	Paie pour période finissant 2014-02-23
EFP-167	Revenu Québec	\$39,12	2014-02-28	Sommaire 1
		\$6 656,61		Total - Règlement 213
3606	Service d'alarme DCS Inc.	\$206,96	2014-03-08	Frais de surveillance
3607	Katia Morin	\$15,58	2014-03-08	Compte de dépense
3608	Chambre des Notaires du Québec	\$1 342,86	2014-03-08	Cotisation annuelle
3609	Sun Media	\$171,31	2014-03-08	Avis Public
3610	Énergies Sonic	\$907,22	2014-03-08	Huile chauffage
3611	Imprimerie Léonard	\$53,47	2014-03-08	Papeterie
3612	Équipement Moore Ltée	\$870,94	2014-03-08	Location hôtel de ville temporaire
3613	ADMQ	\$467,95	2014-03-08	Adhésion annuelle
3614	MRC des Laurentides	\$23 331,00	2014-03-08	Quotes-parts 2014
3615	Shayne O'Shaughnessy	\$150,00	2014-03-08	Sortir matériaux de construction des bacs à ordure
3616	Gilbert P. Miller & fils	\$7 315,29	2014-03-08	Enlèvement de la neige
	TOTAL	\$41 489,19		

ADOPTÉE

4.3 Résolution 2014-30 - Responsable des services électroniques pour Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a embauché la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière le 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere désire nommer Madame Katia Morin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques pour Revenu Québec (ClicSécur);

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Dion ne travaille plus pour la Ville de Barkmere depuis le mois d'août 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere nomme Madame Katia Morin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable des services électroniques pour Revenu Québec;

ET

QUE la Ville révoque la nomination de Madame Caroline Dion à titre de responsable des services électroniques pour Revenu Québec.

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2014-31 – Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Jake Chadwick à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere est venu à échéance le 8 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la conseillère Chantal Raymond soit nommée mairesse suppléante de la Ville de Barkmere pour la période du 8 mars 2014 au 14 juin 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2014-32 – Dépôt des déclarations des dons électoraux

CONSIDÉRANT l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ c E-2.2;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déposent leur déclaration des dons électoraux tel qu'énoncé par le tableau ci-dessous;

Dépôt des déclarations des dons électoraux

Luc Trépanier	Maire	14 janvier 2014
Marc Fredette	Conseiller 1	31 janvier 2014
Stephen Lloyd	Conseiller 2	31 janvier 2014
Chantal Raymond	Conseiller 3	15 janvier 2014
Timothy S. Kalil	Conseiller 4	15 janvier 2014
Bruce MacNab	Conseiller 5	15 janvier 2014
Jake Michael Chadwick	Conseiller 6	31 janvier 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte le dépôt de la section 2 des déclarations des dons électoraux des candidats suite aux élections du 3 novembre 2013.

ADOPTÉE

4.6 Résolution 2014-33 – Adoption du Règlement no 214-1 modifiant le Règlement 214 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1, prévoit que toute municipalité doit adopter un Code d'éthique et de déontologie des élus révisé suite à une élection générale;

CONSIDÉRANT les articles 8 et suivants de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance régulière du Conseil municipal, du 8 février 2014;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché à l'hôtel de ville le 17 février 2014 et qu'un avis public a été publié dans le Journal l'Information du Nord Mont-Tremblant le 19 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement remplacera celui en vigueur, soit le Règlement # 214, sans modification;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise plus de deux jours avant la présente séance à tous les membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, L.R.Q., c. C-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le même article 356 permet la dispense de lecture si tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent la dispense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE RENONCER à la lecture du règlement 214-1 puisque chaque membre du conseil présent déclare l'avoir lu et accepte la dispense;

ET

D'ADOPTER le Règlement 214-1 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus ».

ADOPTÉE

Note: Le règlement est disponible pour consultation lors de la présente séance.

4.7 Résolution 2014-34 – Fibres internet Laurentides (FILAU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a appuyé le projet d'implantation d'un réseau internet Haute Vitesse dans les secteurs dépourvus de ce service, proposé par Fibres Internet Laurentides (FILAU), par sa résolution 2013-66 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme FILAU a demandé des appuis de la communauté à sa demande, confirmant que son projet vise à couvrir des territoires non desservis par un service d'internet à haute vitesse d'aucun fournisseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere déclare que la majorité de son territoire n'est pas couvert par un service d'internet haute vitesse.

ADOPTÉE

4.8 Résolution 2014-35 – Dépôt des états financiers 2012

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière, Madame Katia Morin, dépose le rapport financier de la Ville de Barkmere pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, tel que préparé par l'auditeur indépendant, Monsieur André Charest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le rapport financier de la Ville de Barkmere, pour l'année 2012, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville ;

ET

QUE le rapport de l'auditeur indépendant, accompagnant ledit rapport financier 2012, soit également adopté.

ADOPTÉE

5. Services publics

5.1 Infrastructures

La directrice générale annonce que les bureaux de l'hôtel de ville seront déplacés dans la roulotte de chantier se trouvant à proximité de l'hôtel de ville actuel mercredi le 12 mars 2014.

5.2 Résolution 2014-36 – Entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service – Approbation budgétaire 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente inter municipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la Ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013 et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité inter municipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des Conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere approuve le budget servant de base de répartition du service d'incendie pour l'année 2014, lequel a été établi à 173 000\$.

ADOPTÉE

6. Affaires juridiques

6.1 Barkmere VS Grou-Machaelsen

Le conseiller Stephen Lloyd explique que l'avocat de la Ville, Me François Tremblay, a comparu en Cour à St-Jérôme le 7 mars 2014. Le juge a accepté un des trois amendements proposés par la Ville à sa requête, ayant jugé les autres amendements prématurés. La prochaine étape sera le renouvellement de l'ordonnance de « statu quo » actuelle, prévue pour le 24 avril 2014.

7. M.R.C. et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du maire

Le 21 février 2014 avait lieu la réunion du Conseil des maires de la MRC des Laurentides.

Il y a eu la présentation de la personne en charge de la gestion documentaire, qui a expliqué certains aspects de la Loi sur l'accès à l'information. En particulier, lorsqu'une personne demande d'avoir accès à un document existant (par exemple : une facture en particulier). L'administration de la Ville ne peut pas créer des documents qui n'existent pas déjà, pour faire suite à des demandes d'accès à l'information.

Le responsable a également mentionné qu'il est possible de se procurer à la Fédération Québécoise des Municipalités un guide pour gérer nos documents.

La Ville a reçu le rapport de la firme l'Enclume concernant le développement des terres publiques. Ils ont respecté nos demandes pour la partie de Barkmere. Par contre, la municipalité de Montcalm a avancé le projet pour créer un camping public au Lac Félix (Hart Lake), ce à quoi il nous faudra réagir en tant que communauté.

Le comité chargé de la gestion des matières résiduelles étudie les méthodes possibles pour la cueillette des matières organiques pour qu'on puisse les mettre en place dans les

différentes municipalités.

La MRC a adopté une résolution pour appuyer la demande de l'Assemblée nationale du Québec de ne pas charger de frais supplémentaires aux personnes qui refusent l'installation des compteurs intelligents par Hydro-Québec.

8. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 avril 2014, à 10h00, au Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

8.1 Résolution 2014-37 - Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par la conseillère Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation - Février 2014

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
28-févr-14	2014	C	01	Reconstruction	8228	Reconstruction d'un bâtiment existant (<i>droit acquis</i>)

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
11-févr-14	2014	CA	01	Abattage d'arbre	0133	Abattage de deux (2) arbres dangereux
13-févr-14	2014	CA	02	Reconstruction	1861	Reconstruction d'une passerelle existante

VIDANGES SEPTIQUE - FÉVRIER 2014

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by